



*Date de dépôt : 29 mai 2024*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de Michael Andersen : Quand l'aide financière d'exploitation votée par le Grand Conseil parviendra-t-elle à la Fondation du Stade de Genève ?**

En date du 3 mai 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Dans le cadre du vote du budget 2024 (L 13360), le Grand Conseil a confirmé un amendement voté en commission des finances relatif à la politique publique D – CULTURE, SPORT ET LOISIRS, programme D01, octroyant 410 000 francs d'aide financière monétaire d'exploitation supplémentaire pour l'année 2024, ce qui porte le montant à 1 800 000 francs en 2024. L'objectif était de remonter la subvention au regard de la vétusté de l'infrastructure, notamment suite à un rapport montrant l'état préoccupant du stade et les besoins importants pour faire en sorte qu'il soit aux normes. Or, à ce jour, les montants votés par le Grand Conseil n'ont pas encore été libérés et octroyés à leur bénéficiaire.*

*Ma question est la suivante :*

***Pourquoi l'aide votée n'a-t-elle pas encore été octroyée ? Quand parviendra-t-elle à son bénéficiaire ?***

*Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La Fondation du Stade de Genève (ci-après : FSG) est au bénéfice d'un contrat de prestations portant sur la période 2022-2025 prévoyant une aide financière cantonale annuelle de 1 390 000 francs, pour les années 2023 à 2025, allouée spécifiquement à l'exploitation de l'infrastructure. En complément, une subvention d'investissement annuelle d'un montant de 750 000 francs est octroyée pour les nombreux travaux de maintenance. Le soutien financier annuel total en faveur de la FSG s'élève donc à 2 140 000 francs.

Dans le cadre du vote du budget 2024, le Grand Conseil a ajouté une subvention complémentaire de 410 000 francs en faveur de la FSG. Notre Conseil souhaite obtenir des informations supplémentaires de la FSG pour prendre une décision en lien avec ce montant, notamment savoir comment ce montant s'inscrit dans le cadre de l'accueil des 5 matchs de l'Euro féminin de l'UEFA 2025 et dans celui des nombreux travaux à prévoir, inhérents à une infrastructure ayant fêté ses 20 ans d'existence en 2023.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Antonio HODGERS